



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

E.conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 11 juin 2026

**CONSEIL COMMUNAL
DU 11 JUIN 2026**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 05/2026 portant sur la rémunération des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- au vote à main levée, à la majorité des 27 Conseillers présents (26 oui, 0 non et 1 abstention, 1 récusation)**
- **d'accepter le préavis 05/2026 portant sur la rémunération des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031**

Extrait conforme, levé le 11 juin 2026
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :


Norbert Jotterand



La secrétaire :


Cécile Bettems

En vertu des art. 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum pour les objets qui y sont soumis doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 162.